



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

Sylvain ROBERT
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin,
Maire de Lens

Lens, le -- 2 JUIL. 2020

*Nos Réfs : ACI-2020//L/005
Objet : Réunion de Conseil*

Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil qui se tiendra à la salle du Conseil, rue Lavoisier à Lens, le **Judi 9 juillet 2020 à 15 heures**, avec l'ordre du jour suivant :

- 1°) Compte-rendu in-extenso du Conseil du 6 février 2020,
- 2°) Décisions prises par le Président en vertu des articles L-2122-22 et L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3°) Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats :
 - Commission d'Appel d'Offres,
 - Commission de Délégation de Service Public,
- 4°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers 2019,
- 5°) Désignation des membres :
 - Commission Consultative des Services Publics Locaux,
 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
 - Divers organismes,
- 6°) Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2019,
- 7°) Budgets supplémentaires 2020,
- 8°) Affaires diverses,
- 9°) Election des représentants :
 - Commission d'Appel d'Offres,
 - Commission de Délégation de Service Public,
- 10°) Questions diverses.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

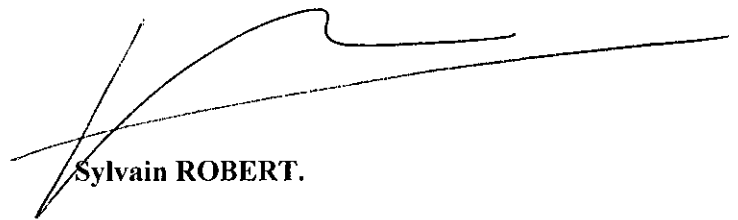
Pour la bonne organisation de la séance, vous êtes invités à transmettre vos propositions de candidatures aux postes de membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public au service Assemblées Coordination Institutionnelle (tel : 03.21.79.07.42 ou mail aci@agglo-lenslievin.fr).

Afin de respecter les mesures sanitaires liées au Covid-19, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. (*art. 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020*).

Comptant sur votre collaboration et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, **Mesdames et Messieurs les Elus Communautaires**, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Sylvain ROBERT.